



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 5 novembre 2025 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Judith Delorme
Siège #2 - Christian Sicard
Siège #3 - Mélanie Rondeau
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Nathalie Boutin
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présent Monsieur Jean-François Coderre, directeur général et greffier-trésorier, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes.

311-2025-11

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre 2025
- 4 - TRÉSORERIE
 - 4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques
 - 4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 6 novembre 2025
 - 4.3 - Achat de tablettes numériques
 - 4.4 - Prolongement de l'entente de tarification - Banque Nationale
 - 4.5 - Services juridiques Bélanger Sauvé - Dossier d'urbanisme
- 5 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1 - Tenue des formations obligatoires pour les élu(e)s municipaux - Éthique et déontologie en matière municipale et Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)s
 - 5.2 - Nomination du maire suppléant
 - 5.3 - Fin d'emploi de l'employé 150
- 6 - URBANISME
 - 6.1 - Nomination comité démolition
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1 - Octroi de contrat - Offre de service Parallèle 54

8 - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Travaux de profilage de fossés et d'entretien de rues

8.2 - Déblaiement de la neige - Saison 2025-2026

9 - PROJET SPÉCIAUX

9.1 - Demande de prolongation - Fonds régions et ruralité - volet 2, soutien à la compétence de développement local et régional des MRC - Aménagement du parc de l'Étang

9.2 - Octroi de contrat - Acquisition de mobilier urbain pour le parc de l'Étang

10 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

10.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement 494-2025 - concernant les modalités de publication des avis publics

11 - RÈGLEMENT

11.1 - Règlement final 489-2025 sur les avertisseurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone

11.2 - Règlement final 490-2025 sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques

11.3 - Règlement final 491-2025 sur la prévention des incendies ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 408-2018 sur la prévention des incendies

11.4 - Règlement final 493-2025 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 397-2017 instituant un comité consultatif en urbanisme, afin de modifier la composition du comité

12 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

12.1 - Renouvellement de la licence annuelle de Citadel

12.2 - Achat de décorations de Noël

12.3 - Mandat pour la réalisation de la mosaïque des élus

12.4 - Autorisation de dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM 2025-2028 pour la réfection de la salle communautaire

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

312-2025-11

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

313-2025-11

3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er octobre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

314-2025-11

4 - TRÉSORERIE

315-2025-11

4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

ATTENDU QUE la séance est une séance extraordinaire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont présents et consentent à la modification de l'ordre du jour;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE le point « Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques » soit retiré de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

316-2025-11

4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 6 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé aux membres du conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à payer pour le 6 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la séance est une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et consentent à la modification de l'ordre du jour;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE le point « Autorisation des fournisseurs à payer le 6 novembre 2025 » soit retiré de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

317-2025-11

4.3 - Achat de tablettes numériques

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire dorénavant éliminer, autant que possible, l'utilisation de documents papier lors des réunions du conseil, afin de diminuer le volume d'impression de papier;

CONSIDÉRANT QUE le site Web Weblex a été mis en place pour la gestion des documents numériques pertinents au déroulement des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre à la disposition des membres du conseil et de certains fonctionnaires le matériel informatique nécessaire pour leur permettre d'avoir accès aux documents en mode numérique lors des séances du conseil et ainsi éviter l'impression de papier;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de tablettes numériques de type iPad, incluant les accessoires, constitue une solution simple, efficace et facile à utiliser pour cette fin;

CONSIDÉRANT QUE certains employés municipaux ont également besoin d'une tablette numérique de type iPad dans le cadre de leurs fonctions;

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Nathalie Boutin

Il est résolu :

D'ENTÉRINER l'achat de 9 tablettes numériques de type iPad, plus les accessoires (7 membres du conseil, 1 pour la direction générale et 1 pour le chef des travaux publics) pour un montant de 5 792,42 \$, plus les taxes applicables;

DE FINANCER avec le fonds de roulement sur trois ans.

Adoptée à l'unanimité.

318-2025-11

4.4 - Prolongement de l'entente de tarification - Banque Nationale

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale propose un prolongement de l'entente de tarification;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires doivent être demandées;

CONSIDÉRANT QUE la séance est une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et consentent à la modification de l'ordre du jour;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE le point « Prolongement de l'entente de tarification - Banque Nationale » soit retiré de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

319-2025-11

4.5 - Services juridiques Bélanger Sauvé - Dossier d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû recourir aux services juridiques du cabinet Bélanger Sauvé dans le cadre d'un dossier relevant du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier ne fait pas partie de l'entente forfaitaire annuelle conclue avec le cabinet;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense d'un montant de 8 913 \$, plus les taxes applicables, pour les services juridiques rendus par le cabinet Bélanger Sauvé;

D'APPLIQUER cette dépense au poste budgétaire GL 02-610-00-412-00;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus cumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

5 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

320-2025-11

5.1 - Tenue des formations obligatoires pour les élu(e)s municipaux - Éthique et déontologie en matière municipale et Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)s

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) rend obligatoire la formation en éthique et déontologie pour tous les élu.es municipaux;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) recommande également la formation Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)s pour favoriser une meilleure gouvernance municipale;

ATTENDU QUE ces deux formations sont reconnues par la Commission municipale du Québec et le MAMH;

Suivant la proposition de : Christian Sicard

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

QUE la municipalité retienne les services de Bélanger Sauvé d'un formateur accrédité pour dispenser, en formule privée, les deux formations suivantes :

- Éthique et déontologie en matière municipale au coût de 2 775 \$, plus les taxes applicables pour un maximum de 14 participants, et 179 \$, plus les taxes applicables par personne supplémentaire;

- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)s au coût de 3 000 \$, plus les taxes applicables pour un maximum de 14 participants, et 199 \$, plus les taxes applicables par personne supplémentaire;

D'APPLIQUER les dépenses au GL 02-110-00-457;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

321-2025-11

5.2 - Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal stipule que le Conseil peut, en tout temps, nommer un(e) des conseillers(ères) comme maire suppléant(e), lequel(le), en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les priviléges, droits et obligations y étant attachés;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil a été élu par acclamation le 3 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Desrochers occupe actuellement le poste de maire suppléant;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

DE nommer M. Pierre Desrochers comme maire suppléant pour une période de quatre (4) ans, soit jusqu'à la prochaine élection municipale en 2029.

Adoptée à l'unanimité

322-2025-11

5.3 - Fin d'emploi de l'employé 150

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 150 était en période de probation;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation effectuée à la fin de cette période démontre que l'employé n'a pas réussi à démontrer l'ensemble des compétences clés attendues pour le poste;

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'ENTERINER la fin d'emploi de l'employé 150 en date du 10 octobre 2025, en raison de la non-réussite de sa période de probation.

Adoptée à l'unanimité

6 - URBANISME

323-2025-11

6.1 - Nomination comité démolition

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2024, le conseil a adopté le règlement 473-2024 – amendement du règlement 446-2023 sur les démolitions;

CONSIDÉRANT QUE le comité est formé d'un minimum de trois (3) membres du conseil désignés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections, le conseil est formé de nouveaux élus;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Nathalie Boutin

Il est résolu :

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition;

- Judith Delorme
- Pierre Desrochers
- Christian Sicard

DE DÉSIGNER le fonctionnaire au poste d'inspecteur municipal étant responsable de traiter les demandes de démolition, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

Adoptée à l'unanimité

7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

324-2025-11

7.1 - Octroi de contrat - Offre de service Parallèle 54

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'inspection du barrage X0004199 (barrage du lac Morin);

CONSIDÉRANT QUE ladite inspection doit être effectuée par une firme spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation d'une inspection du barrage, au montant de 1 300 \$, plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Christian Sicard

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission MSMK-2501 de l'entreprise Parallèle 54 Expert-Conseil inc., au montant de 1 300 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de l'inspection du barrage X0004199 (barrage du lac Morin);

D'APPLIQUER la dépense au poste budgétaire GL 02-460-00-521-00 (Barrages – Entretien et réparation d'infrastructures).

Adoptée à l'unanimité

8 - TRAVAUX PUBLICS

325-2025-11

8.1 - Travaux de profilage de fossés et d'entretien de rues

CONSIDÉRANT QUE des travaux de profilage de fossés et d'entretien de rues ont dû être réalisés et qu'ils n'étaient pas prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient nécessaires afin d'assurer un drainage adéquat et le maintien du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur les rues suivantes :

- Ponceau 25^e rue du Lac-des-Français
- Ponceau rue des Chanterelles
- Deux ponceaux chemin Sainte-Béatrix
- Ponceau rue Harvey
- Un bonhomme à eau rue Principale
- Enrochement rang St-Paul

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Judith Delorme

Il est résolu :

DE FINANCER toutes les dépenses reliées à l'entretien et au profilage des fossés des rues mentionnées ci-haut à même le surplus cumulé non affecté, pour un montant maximal de 7 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

326-2025-11

8.2 - Déblaiement de la neige - Saison 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au déblaiement de la neige de la neige de l'épandage d'abrasif sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit compter sur des ressources humaines en nombre suffisant pour assurer le service;

CONSIDÉRANT QUE M. Guillaume Morin a manifesté son intérêt pour occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE M. Morin possède toutes les qualifications requises pour occuper la fonction;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

DE procéder à l'embauche de M. Guillaume Morin à titre de travailleur autonome saisonnier pour la période hivernale;

D'AUTORISER la Mairesse et le Directeur général à signer la lettre d'entente avec M. Morin.

Adoptée à l'unanimité

9 - PROJET SPÉCIAUX

327-2025-11

9.1 - Demande de prolongation - Fonds régions et ruralité - volet 2, soutien à la compétence de développement local et régional des MRC - Aménagement du parc de l'Etang

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a déposé un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité - volet 2, soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc de l'Étang devait être réalisé avant le 30 décembre 2025;

ATTENDU QU'en raison du contexte électoral et les délais liés à la livraison du mobilier, des circonstances empêchent la Municipalité de finaliser le projet dans les délais prévus selon l'entente;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

DE PROCÉDER à une demande de prolongation du projet d'aménagement du parc de l'Étang jusqu'au 1^{er} mars 2026.

328-2025-11

9.2 - Octroi de contrat - Acquisition de mobilier urbain pour le parc de l'Étang

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du parc de l'Étang, le conseil municipal souhaite acheter du mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QUE la soumission S05565 de l'entreprise Techsport inc., au montant de 16 225 \$, plus les taxes applicables, a été reçue pour l'achat de quatre tables à pique-nique, une table à pique-nique adaptée pour les personnes à mobilité réduite et trois poubelles à double voies en plastique recyclé;

Suivant la proposition de : Christian Sicard

Dûment appuyée par : Judith Delorme

Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission S05565 de l'entreprise Techsport inc., au montant de 16 225 \$, plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense au poste budgétaire GL 23-080-00-522-03 et de financer à 80 % avec la subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2, le solde avec le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

10 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

329-2025-11

10.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement 494-2025 - concernant les modalités de publication des avis publics

Avis de motion est donné par Pierre Desrochers, conseiller, que lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement 494-2025 – concernant les modalités de publication des avis publics.

Émilie Boisvert, mairesse, fait lecture du projet de règlement 494-2025 – concernant les modalités de publication des avis publics, séance tenante.

330-2025-11

11 - RÈGLEMENT

331-2025-11

11.1 - Règlement final 489-2025 sur les avertisseurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 489-2025 sur les avertisseurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone.

Adoptée à l'unanimité

332-2025-11

11.2 - Règlement final 490-2025 sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin
Dûment appuyée par : Christian Sicard
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 490-2025 sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques.

Adoptée à l'unanimité

333-2025-11

11.3 - Règlement final 491-2025 sur la prévention des incendies ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 408-2018 sur la prévention des incendies

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Judith Delorme
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 491-2025 sur la prévention des incendies ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 408-2018 sur la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité

334-2025-11

11.4 - Règlement final 493-2025 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 397-2017 instituant un comité consultatif en urbanisme, afin de modifier la composition du comité

Suivant la proposition de : Christian Sicard
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement 493-2025 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 397-2017 instituant un comité consultatif en urbanisme, afin de modifier la composition du comité.

Adoptée à l'unanimité

335-2025-11

12 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

336-2025-11

12.1 - Renouvellement de la licence annuelle de Citadel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de la firme Eim7 inc. pour participer à un Projet pilote sur l'optimisation de la gestion des bases de données et gestion d'actifs, soit le système Citadel en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler la licence annuelle de Citadel;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Christian Sicard
Il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de 6 600 \$, plus les taxes applicables à la firme Eim7 inc;

D'APPLIQUER la dépense au GL tel que prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

337-2025-11

12.2 - Achat de décos de Noël

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet du parc de la Culture, le conseil municipal souhaite acheter des lumières décoratives pour mettre en valeur le site en soirée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer à l'ambiance festive de la période des Fêtes en décorant certains bâtiments et espaces publics municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite installer des lumières au presbytère, au parc de la Culture, à la Vieille Chapelle, ainsi qu'à l'hôtel de ville afin de mettre en valeur ces lieux;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal de 4 500 \$, plus les taxes applicables n'est pas prévu au budget 2025 et sera prélevé sur différents postes budgétaires non utilisés en 2025, puis reporté à l'exercice financier 2026;

Suivant la proposition de : Judith Delorme
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ACCEPTER le montant de maximal de 4 500 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de décos de Noël et la location d'une nacelle pour embellir nos bâties et les lumières décoratives pour attirer les citoyens dans notre nouveau parc à la tombée de la nuit.

D'APPLIQUER cette dépense d'un montant de 1 400 \$ dans le GL 02-702-93-522-00, 1 900 \$ dans le GL 02-355-00-641-01, 1 200 \$ dans le GL 02-701-20-522-00.

Adoptée à l'unanimité

338-2025-11

12.3 - Mandat pour la réalisation de la mosaïque des élus

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre dernier, un nouveau conseil a été élu par acclamation pour un mandat de 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire identifier cette nouvelle équipe par une mosaïque en bois qui sera affichée avec les précédentes dans la salle du conseil;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin
Dûment appuyée par : Christian Sicard
Il est résolu :

D'ACCORDER le mandat à CMA Photographe d'une mosaïque au montant de 2 005 \$, plus les taxes applicables et d'appliquer la dépense au poste GL 02-120-00-670-00 (Fourniture de bureau élection).

Adoptée à l'unanimité

339-2025-11

12.4 - Autorisation de dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM 2025-2028 pour la réfection de la salle communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « Réfection de la salle communautaire »;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau
Il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

340-2025-11

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 23.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert
Mairesse

Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier